



23 de julio de 2025

EL OPERADOR BELGA SNCB CONFIRMA A CAF COMO PREFERRED BIDDER PARA EL SUMINISTRO DE SU NUEVA FLOTA DE TRENES

El Consejo de Administración de NMBS (SNCB-Sociedad Nacional de los Ferrocarriles Belgas), tomando en consideración la resolución del Consejo de Estado, ha confirmado en el día de hoy a CAF como preferred bidder del contrato para el desarrollo, fabricación y suministro de los trenes AM30. De esta forma, se da la aprobación para continuar el proceso de compra con la empresa seleccionada, con el objetivo de cerrar la adjudicación definitiva de dicho acuerdo marco.

Se trata de un acuerdo marco con un alcance máximo de unidades para 170.000 plazas, con un compromiso inicial base de 1.695 millones de euros (unidades para 54.000 plazas) en caso de cerrarse finalmente el acuerdo.

Se adjunta la nota emitida por SNCB sobre dicha decisión.



Le Conseil d'administration de la SNCB confirme CAF comme soumissionnaire préférentiel pour la livraison de nouvelles automotrices

23 juillet 2025



Le Contrat de service public 2023-2032 conclu avec l'Etat belge en décembre 2022 stipule que 50 % de la flotte de la SNCB sera renouvelée d'ici la fin de cette période, notamment pour répondre à la croissance attendue du nombre de voyageurs, à l'amélioration du confort pour les clients, et au remplacement du matériel vieillissant, sensible aux pannes, par du matériel roulant plus flexible et à moindre consommation énergétique.

La livraison dans les temps de nouvelles automotrices est, dans ce contexte, d'une très grande importance. En décembre 2022, le Conseil d'administration a validé les critères de sélection et d'attribution et lancé un appel d'offres européen pour un contrat-cadre destiné à la livraison de nouvelles automotrices, dont 54.000 places assises dans le cadre d'une première commande. Les rames doivent offrir tout le confort nécessaire aux voyageurs, incluant une accessibilité autonome pour les personnes à mobilité réduite, des zones de silence, des écrans d'information, de la connectivité et des espaces suffisants pour les vélos. La commande inclut également des trains à batteries destinés à remplacer à terme les actuelles automotrices diesel.

Faisant suite à la suspension par le Conseil d'Etat de sa décision du 28 février de désigner CAF comme soumissionnaire préférentiel, le Conseil d'Administration a décidé, ce 23 juillet 2025, de reconfirmer CAF comme soumissionnaire préférentiel sur base d'une motivation qui tient compte de l'arrêt du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Administration a constaté que les offres déposées par les 3 soumissionnaires mentionnent chacune le recours à des prestataires locaux. Le Conseil l'apprécie et invite le soumissionnaire préférentiel à concrétiser cette piste.

Le Conseil d'Administration a chargé le management, dans le cadre de la poursuite des discussions avec le soumissionnaire préférentiel en vue de la décision d'attribution définitive, de requérir auprès de CAF la confirmation que ses activités respectent le droit international et les droits humains.



Tom Guillaume

Porte-parole SNCB

✉ tom.guillaume@sncb.be